


Pour chaque Organismes complémentaires auxquels vous avez adhéré, il faut les paramétrer pour la DSN.

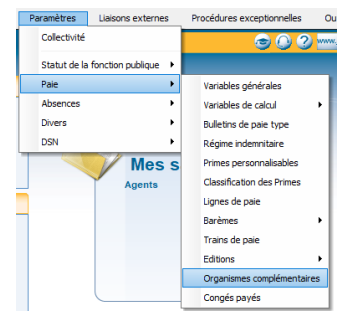
Pour la gestion de vos mutuelles et/ou maintien de salaire, vous utilisez peut-être les lignes de paies **8450** Mutuelle salariale, **8650** Maintien de salaire MNT et **8655** Maintien de salaire MNT (forfaitaire salarial).

Pour leurs déclarations en DSN, vous devez créer des organismes complémentaires en remplacement de ces lignes.

## I- Créer un organisme complémentaire

Allez dans Paramètres > Paie > Organisme complémentaire

Cliquez sur  pour ajouter un nouvel organisme.



Saisissez un titre, il sera repris sur le bulletin de paie.

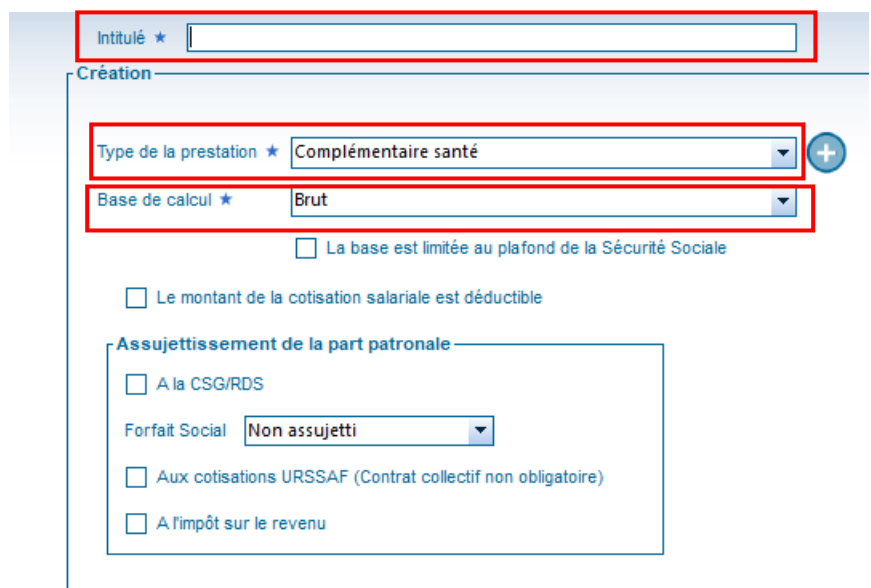
Sélectionnez le type de prestation :  
Complémentaire santé, Maintien de salaire ...

Choisissez la base de calcul qui fixe l'assiette de cotisation :

- Brut : total des rémunérations brutes
- Traitement de base bonifié : salaire horaire ou indiciaire + NBI
- Base forfaitaire : une variable agent définira l'assiette permettant une valeur distincte par agent.

- Montant paramétrable : une fenêtre s'affichera avant l'accès au paramétrage des taux afin d'ajouter ou déduire les lignes de paie nécessaires à la définition de l'assiette de cotisation.

Cliquez sur suivant



Intitulé \*

Création

Type de la prestation \* Complémentaire santé

Base de calcul \* Brut

La base est limitée au plafond de la Sécurité Sociale

Le montant de la cotisation salariale est déductible

Assujettissement de la part patronale

A la CSG/RDS

Forfait Social Non assujetti

Aux cotisations URSSAF (Contrat collectif non obligatoire)

A l'impôt sur le revenu

# DSN : Fiche 3 : Paramétrer mes organismes complémentaires

Porter le taux salarial et la date d'effet.

Saisissez les codes reçus de l'organisme :

- Nature du calcul
- Référence du contrat
- Code organisme
- Code population

Ces champs sont obligatoires pour la déclaration DSN.

A l'issue de la création, les numéros des lignes de paies sont affichés sur la fenêtre principale. Retenez-les afin de les affecter aux agents concernés.

## 1.1. - Paramétrer l'état de charge et le mandatement



Cliquez sur Paramètres > Paie > Éditions > États de charges et mandatement

Recherchez l'état de charge afférent à l'organisme complémentaire.

Sélectionnez le tiers sur lequel vous mandaterez les contributions et les cotisations liées à l'état de charge.

Saisissez les libellés qui figureront sur le mandat et lors des liaisons avec la trésorerie.

Vérifiez que la coche État mandatable soit active.




Sélectionnez la périodicité de mandatement de l'état de charge.

Remarque: un clic-droit dans la zone de saisie permet d'insérer un champ spécial. Si vous sélectionnez {Mois en lettres} {Année}, le libellé affichera Août 2021 lors de la préparation du mandat de cette période.

# DSN : Fiche 3 : Paramétrer mes organismes complémentaires




## I.2. Affecter un organisme complémentaire

### □ Pour un agent

- Cliquez sur Agents - Agents.
- Cliquez sur ligne de paie 
- Cliquez sur 
- Sélectionnez la ou les ligne(s) correspondante(s) à l'organisme complémentaire à ajouter.
- Cliquez sur 
- Renseignez la date de début de prise en compte du nouvel organisme complémentaire dans la paie de l'agent.
- Vérifiez et modifiez, si nécessaire, les taux et la base (si forfaitaire) de la ligne de paie.
- Validez.

### □ Pour un ensemble d'agents

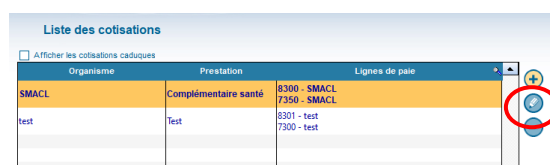
Cliquez sur Paies > Éléments du mois > Variables Agent > Saisie

- Sélectionnez les agents pour lesquels vous voulez affecter l'organisme complémentaire.
- Cliquez sur 
- Sélectionnez la ou les ligne (s) correspondante (s) à l'organisme complémentaire à ajouter.
- Cliquez sur 
- Sur chaque ligne de paie: cliquez sur  pour sélectionner les agents, vérifiez la date de début de prise en compte et son affectation sur les périodes de paie.
- Vérifiez et modifiez, si nécessaire, les taux et la base (si forfaitaire) de la ligne de paie.
- Validez.

## II- Paramétrer un organisme complémentaire

Allez dans Paramètres > Paie > Organisme complémentaire

Cliquez sur le crayon pour accéder à l'organisme complémentaire à paramétrer.



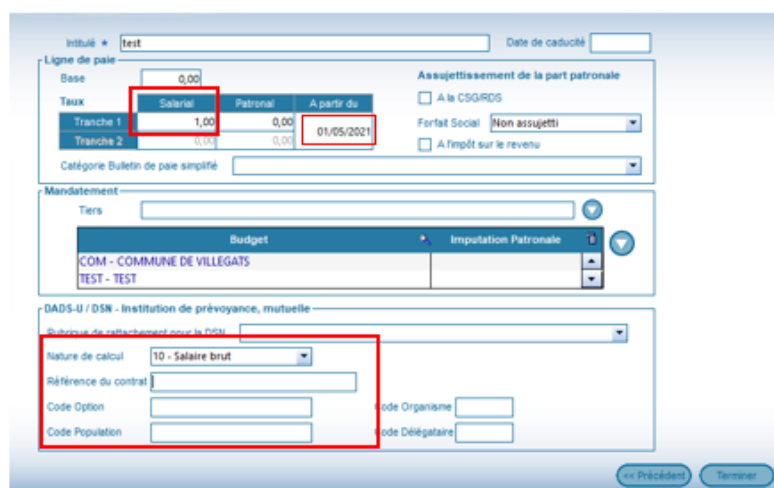
Organisme	Prestation	Lignes de paie
SMACL	Complémentaire santé	8300 - SMACL 7350 - SMACL
test	Test	8301 - test 7300 - test

Saisissez les codes reçus de l'organisme :

- Nature du calcul
- Référence du contrat
- Code organisme
- Code population

Ces champs sont obligatoires pour la déclaration DSN.

Validez votre saisie. Répétez cette action sur chacun des organismes complémentaires à déclarer sur la DSN.



Intitulé : test Date de caducité :

Ligne de paie

Base : 0,00

Taux : Salarial 1,00 Patronal 0,00 A partir du 01/05/2021

Assujettissement de la part patronale :  A la CSGRDS Forfait Social Non assujetti  A l'impôt sur le revenu

Mandatement : Tiers Budget Imputation Patronale COM - COMMUNE DE VILLEGATS TEST - TEST

DADS-U / DSN - Institution de prévoyance, mutuelle

Nature de calcul : 10 - Salaire brut

Référence du contrat :

Code Option : Code Organisme : Code Déléataire :

Code Population :

Précédent Terminer